a.n.o.d.e
association nationale des opérateurs détaillants en énergie

Contribution A.N.O.D.E à la consultation de RTE sur les chapitres 5, 7 et 8 du rapport sur le retour d'expérience du mécanisme de capacité

L'ANODE accueille favorablement la démarche de RTE d'avoir consacré un chapitre à l'architecture du mécanisme de capacité. Le design du mécanisme est effet un élément déterminant de l'efficacité du mécanisme de capacité, et structurant pour assurer la pérennité du dispositif.

Le mécanisme de capacité français a ainsi contribué à la sécurité d'approvisionnement en permettant le maintien des filières de production faisant l'objet d'un missing money (et en particulier les moyens de pointe et de semi-base) et de garantir leur équilibre économique, et doit donc à ce titre être maintenu pour les années à venir

L'ANODE considère cependant que le mécanisme doit faire l'objet d'évolutions structurelles afin d'améliorer la transparence du dispositif et d'éviter tout biais concurrentiel.

A cet effet, l'ANODE souhaite rappeler les difficultés que présente l'architecture actuelle du mécanisme de capacité, en particulier sur le marché de détail :

Le fonctionnement actuel du mécanisme, qui engage à la fois la responsabilité des producteurs et des fournisseurs, est complexe : les acteurs obligés doivent en effet anticiper leur obligation de capacité sur la base d'estimations de l'évolution de leur portefeuille clients 4 ans à l'avance, ce qui génère des incertitudes importantes (liées au niveau de consommation, au développement commercial des fournisseurs, appels d'offres …).

L'ANODE rejoint à ce titre l'analyse de RTE sur les 2 principales difficultés de modélisation des acteurs obligés liées à la thermo-sensibilité et à la temporalité du mécanisme portant d'AL-4 à AL+3, et soulignées au chapitre 8 dédié à la complexité du dispositif.

L'ANODE souhaiterait que RTE ajoute au chapitre lié à la complexité une 3ème difficulté pour les fournisseurs : la variabilité des jours PP1 et le manque de visibilité et de modélisation de ces jours dont les difficultés ont été discutées et analysées dans le cadre de la consultation relative aux règles V4. L'ANODE invite RTE à reprendre les analyses issues de cette consultation pour l'expliciter au chapitre 8.

Le caractère décentralisé pose également question quant à la situation singulière du marché français, avec un acteur dominant sur le segment de la production. Le design devrait en effet évoluer pour être plus simple, robuste et garantir un bon niveau de transparence et d'efficacité. Ainsi, le retour d'expérience a montré que les prix issus du mécanisme étaient très variables et imprévisibles d'une enchère à une autre, et que la plupart des acteurs obligés, les fournisseurs, sont price taker. De même, comme le rappelle RTE, la CRE indique dans Rapport de surveillance sur les marchés de gros 2018-2019 que « *l'architecture du mécanisme ne permet pas la rencontre efficace de l'offre et de la demande et conduit certains acteurs à ne pas offrir leurs garanties de capacité au niveau du « missing money » de leurs capacités*. ». Cette complexité rend le dispositif français difficile à surveiller pour la CRE, qui l'a clairement indiqué à plusieurs reprises.

Sur le format, il conviendrait selon l'ANODE de synthétiser les difficultés rencontrées par les acteurs (producteurs et fournisseurs), par exemple en conclusion, afin d'apporter une vision claire et

exhaustive. En l'occurrence, nous invitons RTE à mettre en exergue les difficultés suivantes, et qui synthétisent les différentes analyses de RTE :

- Nécessité de garantir une plus grande transparence dans la formation des prix (via par exemple une réflexion sur la réduction du nombre d'enchères) afin de rendre l'analyse et la lecture du mécanisme et des signaux de prix plus aisées à anticiper ou même à comprendre) ;
- Capacité (réduite ?) des fournisseurs à modéliser l'obligation de capacité de leur portefeuille 4 ans en amont, compte-tenu des difficultés de prévision du portefeuille de clients ;
- Le mécanisme décentralisé oblige les fournisseurs à s'approvisionner principalement auprès du producteur EDF dans le cadre d'enchères ne permettant pas une transparence suffisante sur la formation des prix ;
- A plus court terme, nécessité d'une articulation entre le dispositif ARENH actuel et le mécanisme de capacité, en faisant évoluer le volume de capacité associé au produit ARENH de sorte à mieux refléter la saisonnalité du nucléaire, aujourd'hui non prise en compte, défavorisant les fournisseurs alternatifs ;
- A moyen terme, nécessité d'une articulation entre le mécanisme de capacité et la nouvelle régulation du nucléaire envisagée en France, en remplacement du dispositif ARENH existant.

Par conséquent, l'A.N.O.D.E considère nécessaire de faire évoluer le mécanisme français vers un dispositif centralisé.

En effet, il est indispensable de garantir que l'architecture du mécanisme permette d'assurer une plus grande transparence sur le comportement des acteurs et sur la formation des prix. Par exemple, le mécanisme pourrait évoluer vers une architecture centralisée avec un acheteur unique. Etant donné que la sécurité d'approvisionnement revêt les caractéristiques d'un bien collectif, celui-ci ne devrait pas reposer sur les acteurs particuliers que sont les fournisseurs, mais devrait être géré par un acteur central (par exemple RTE, ou un « public body » comme au Royaume Uni, en Irlande, ou en Italie…). Plus simple et plus fiable, ce mécanisme centralisé permettrait, en faisant porter l'obligation de capacité sur le gestionnaire de réseau ou un acteur indépendant, d'être neutre pour les fournisseurs, et in fine de réduire le coût global pour la collectivité.

A ce titre, un retour d'expérience sur les différents types de mécanismes de capacité mis en place en Europe serait utile pour orienter les choix des Etats membres vers l'architecture la plus efficace, qui facilitera l'interopérabilité des différents mécanismes européens.